

REPUBLIQUE DU CONGO

FORMULAIRE DE DEMANDE DE DIAGNOSTIC DE LA FIÈVRE JAUNE

Le présent formulaire s'adresse aux pays qui demandent le soutien de Gavi pour l'achat de réactifs, de fournitures et d'équipements de diagnostic de la fièvre jaune dans le cadre de l'initiative de diagnostic de la fièvre jaune approuvée par le Conseil de Gavi. Les documents ci-après constituent des exigences obligatoires et doivent être soumis en même temps que le présent formulaire de demande :

- Signatures requises pour approuver cette demande avant de la soumettre à Gavi : i) Ministre de la santé, ii) Directeur du laboratoire national de la fièvre jaune et iii) Directeur des finances du Ministère de la santé. La signature du Ministre des Finances (ou des Autorités déléguées) est facultative.
- Le Forum de coordination (CCIA, CCSS ou organe équivalent) est facultatif d'approuver la présente demande avant sa soumission à Gavi. Cela peut également se faire au moyen de l'approbation par le CCIA/CCSS de l'évaluation conjointe et devrait être reflété dans les procès-verbaux du CCIA/CCSS.

Le soutien à l'achat de diagnostics de la fièvre jaune est fourni pour permettre une identification plus ponctuelle et fiable et une confirmation en laboratoire des cas de fièvre jaune afin de contenir plus rapidement les flambées épidémiques et de mieux hiérarchiser les efforts de vaccination préventive anti-mariol. Plus précisément, ce soutien est destiné à aider les pays à suivre les recommandations de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) lorsqu'ils effectuent des tests de diagnostic de la fièvre jaune sur tous les échantillons reçus de cas présumés de fièvre jaune. Le soutien n'est disponible que pour les pays africains éligibles au soutien de Gavi qui sont classés comme "à haut risque" pour la fièvre jaune par l'OMS dans le cadre de la stratégie¹ "Éliminer les épidémies de fièvre jaune" (EYE). Les pays qui répondent actuellement à ces critères figurent dans les **Directives pour le soutien aux diagnostics de Fièvre Jaune**.

La demande sera examinée par des membres du Comité d'examen indépendant (CEI), qui feront une recommandation à Gavi². Après l'examen indépendant, les pays disposeront d'une période de clarification (30 jours ouvrables) pour répondre à toute "question à traiter" avant l'approbation finale de Gavi et le décaissement.

Envoyez le présente formulaire de demande et les documents exigés ci-dessus à : proposals@gavi.org

Les pays qui demandent le soutien de Gavi à l'introduction du vaccin anti-mariol dans le programme de vaccination systématique ou pour les campagnes de masse préventives contre la fièvre jaune doivent consulter les [Directives de demande](#) (section 5.3.8) pour plus d'informations sur le processus et les exigences. Les pays qui demandent le soutien de Gavi pour une intervention rapide en cas de flambée de fièvre jaune (par l'intermédiaire du Groupe international de coordination) devraient consulter les [Directives de demande de la fièvre jaune sur le site de l'ICG](#) .

¹ La liste des pays éligibles au soutien de Gavi figure à l'**annexe 1, Directives pour le diagnostic de la fièvre jaune**. Pour la liste complète de la classification de l'OMS, voir Organisation mondiale de la santé: "Éliminer les épidémies de fièvre jaune" (EYE) : Une stratégie mondiale, 2017-2026. *Wkly Epidemiol Rec* 2017;92:193-204."

² Les demandes de réactifs et de fournitures consommables seront examinées séparément des demandes de matériel, de sorte que le soutien aux articles consommables demandés peut être recommandé même si le soutien à l'équipement demandé n'est pas recommandé.

Clauses et conditions générales du soutien de Gavi

Modalités de Gavi

Les modalités de l'accord-cadre de partenariat (ACP) entre Gavi et le Pays, y compris les dispositions concernant la lutte contre la corruption, le terrorisme et le blanchiment d'argent, restent en vigueur et s'appliquent à tout soutien fourni par Gavi conformément à la présente demande. Les modalités ci-dessous ne remplacent pas celles de l'ACP. Dans le cas où un pays n'a pas encore exécuté l'ACP, les modalités de la présente demande s'appliquent à tout soutien fourni par Gavi conformément à la présente.

MODALITÉS DE LA DEMANDE DE SUBVENTIONS GAVI

FOURNITURES ET ÉQUIPEMENTS UTILISÉS UNIQUEMENT POUR LES PROGRAMMES APPROUVÉS

Le pays candidat (le « Pays ») confirme que tout le matériel de Gavi sera utilisé et ne contribuera qu'aux fins du (ou des) programme(s) décrit(s) dans la demande du Pays. Toute modification significative par rapport au(x) programme(s) approuvé(s) doit être étudiée et approuvée à l'avance par Gavi. Toutes les décisions concernant la demande d'achat se font à la discrétion de Gavi et sont soumises aux processus IRC et à la disponibilité des fonds.

AMENDEMENT DE LA DEMANDE

Le Pays avisera Gavi dans son Evaluation conjointe ou dans tout autre mécanisme annuel de compte rendu approuvé s'il souhaite proposer un changement à la description du/des programme(s) dans sa demande de soutien. Gavi documentera toute modification qu'elle aura approuvée conformément à ses directives et la proposition du pays sera amendée.

CONFIRMATION DE LA VALIDITÉ JURIDIQUE

Le Pays et les signataires du Pays confirment que la demande, et tout autre mécanisme de rapport annuel conclu, est juste et conforme et constitue une obligation légale pour le Pays, dans les limites prévues par la loi locale, visant à l'exécution du (ou des) programme(s) décrit(s) dans son application et le cas échéant, dans les dispositions suivantes.

CONFORMITÉ AVEC LES POLITIQUES DE GAVI

Le Pays déclare avoir pris connaissance des diverses politiques, directives et processus décrivant le(s) programme(s), notamment et sans limitation, la Politique de transparence et de responsabilité (TPR) et qu'il se conforme aux exigences stipulées. Toutes les politiques, directives et processus associés au programme sont consultables sur le site officiel de Gavi et/ou envoyés dans le Pays concerné.

ARBITRAGE

Tout différend entre le Pays et Gavi qui découle de sa demande ou est lié à celle-ci et n'est pas résolu à l'amiable sous un délai raisonnable, sera soumis à arbitrage à la demande de Gavi ou du Pays. L'arbitrage sera mené conformément au règlement d'arbitrage de la CNUDCI alors en vigueur. Les parties acceptent d'être liées par la sentence arbitrale, qui constituera la décision finale sur le différend en question. L'arbitrage se déroulera à Genève, en Suisse. Les langues

de l'arbitrage seront l'anglais ou le français.

Pour tout différend dont le montant est inférieur ou égal à 100 000 USD, il y aura un arbitre, choisi par Gavi. Pour tout litige portant sur un montant supérieur à 100 000 USD, trois arbitres seront nommés comme suit : Gavi et le pays désigneront chacun un arbitre et les deux arbitres ainsi nommés désigneront conjointement un troisième arbitre, qui présidera.

Gavi ne sera pas responsable envers le pays de toute réclamation ou perte liée au(x) programme(s) décrit(s) dans la demande, y compris mais sans s'y limiter, toute perte financière, tout dommage de la propriété ou blessure personnelle ou décès. Le Pays est le seul responsable de tous les aspects de la gestion et de la mise en œuvre du ou des programme(s) décrit(s) dans sa demande.

RAPPORT

Le laboratoire national de la fièvre jaune du pays communiquera en temps opportun et de manière précise les informations sur les activités et les résultats des tests de la fièvre jaune, comme le demande le réseau de laboratoires de la fièvre jaune de l'OMS, notamment sur le nombre d'échantillons reçus et testés, les résultats de ces tests, la ponctualité du processus d'analyse global et les différentes étapes de ce processus, ainsi que les problèmes rencontrés lors des tests de la fièvre jaune. Afin de simplifier le compte rendu et d'éviter les doublons, Gavi s'appuiera sur les informations fournies par l'OMS pour documenter les décisions futures concernant le renouvellement du soutien à l'achat de réactifs, de fournitures et d'équipements pour la fièvre jaune à des pays individuels.

1. Examiner et mettre à jour les informations sur le pays

1.1. Profil du pays

1.1.1. Profil du pays

Éligibilité au soutien de Gavi

OUI

Date de l'accord-cadre de partenariat avec Gavi

2003

1.1.2. Réglementation douanière nationale

Veuillez décrire les règlements douaniers locaux qui sont essentiels pour la livraison de fournitures et d'équipements de laboratoire.

Les procédures de livraisons et de dédouanement des fournitures de laboratoire y compris les équipements débutent par l'obtention d'une autorisation d'importation délivrée par le Ministère en charge du commerce. Ensuite, il est nécessaire de contractualiser un prestataire de transit qui sera chargé de l'ensemble des formalités de dédouanement.

Lorsqu'il s'agit d'un don (cas de la présente demande), la liste du matériel constitutif du don est soumise au Ministère des finances dont relève l'administration douanière, pour y faire établir exonération de frais douaniers. Cette procédure dispense le bénéficiaire des taxes douanières, hors mis les frais d'entreposage et d'enlèvement.

Veuillez décrire les exigences relatives à l'inspection avant livraison qui sont essentielles pour la livraison de fournitures et d'équipements de laboratoire.

L'inspection avant livraison est réalisée dans un premier temps au niveau des services de douane en ce qui concerne la conformité du dossier administratif permettant la sortie des colis sous douane. Après enlèvement des colis, l'étape de contrôle suivante sera la réception au laboratoire national de santé publique des colis par la délégation du contrôle budgétaire, qui émane du Ministère des Finances et du Budget. In fine, le service des approvisionnements du laboratoire national de santé publique, assisté des techniciens biologistes pourra enregistrer la réception des intrants et valider le contenu des colis.

Veuillez décrire les exigences particulières en matière de documentation qui sont essentielles pour la livraison de fournitures et d'équipements de laboratoire.

Comme décrit ci-dessus, les documents essentiels concernent :

- la liste des fournitures ou du matériel inventorié dans la lettre des transports aériens (LTA) ;
- l'autorisation d'importation délivrée par la direction du commerce international ;
- la lettre d'exonération ;
- la déclaration douanière.

1.1.3. Agence nationale de réglementation

Veuillez fournir des informations sur l'agence nationale de réglementation de votre pays, notamment son statut (ex : si elle est certifiée par l'OMS).

En République du Congo, il n'y a pas d'agence nationale de réglementation en temps que telle. Toutefois, l'importation des produits de santé en matière de diagnostic est réglementée par la Direction Générale des Soins et Services de Santé à travers la Direction des

Technologies de la Santé. Cette Direction Générale a été créée récemment dans le cadre du décret n° 2018-268 du 2 juillet 2018 portant organisation du Ministère de la Santé et de la Population. Elle est à son siège le bâtiment abritant le Ministère de la Santé et de la Population. Elle n'a pas encore été évaluée par l'OMS en vue d'une certification.

Veillez indiquer au moins un point de contact à l'Agence nationale de réglementation, avec le numéro de téléphone et l'adresse électronique. L'UNICEF facilitera la procédure et pourrait avoir besoin de communiquer les critères d'homologation aux fabricants de fournitures de laboratoire, le cas échéant.

La personne contact au niveau de la Direction des Technologies de Santé est le Dr Jean AKIANA.

Tel : +242069317591

Email : jakiana2000@yahoo.fr

2. Fournitures et équipements de laboratoire pour la fièvre jaune

2.1. Nombre d'échantillons prélevés sur des cas présumés de fièvre jaune qui devraient être testés et pour lesquels des fournitures seront nécessaires

Nombre d'échantillons reçus pour tests en 2016 283

- Flambée épidémique de fièvre jaune en 2016? Oui Non

Nombre d'échantillons reçus pour tests en 2017 178

- Flambée épidémique de fièvre jaune en 2016? Oui Non

Nombre d'échantillons reçus pour tests en 2018 318

- Flambée épidémique de fièvre jaune en 2016? Oui Non

Nombre d'échantillons devant subir des tests ELISA sur une période de 12 mois³ 178

Nombre d'échantillons reçus pour les tests en 2016 qui ont été prélevés ≤ 10 jours après le début de la maladie 231

³ Le nombre d'échantillons qui devraient subir des tests ELISA sur une période de 12 mois peut être estimé comme étant équivalent au plus grand nombre d'échantillons reçus pour des tests en une seule année au cours des trois années précédentes, en excluant les années où la fièvre jaune a éclaté. Par exemple, si aucune flambée épidémique n'a eu lieu en 2016, 2017 et 2018 et si davantage d'échantillons ont été reçus pour être testés en 2017 qu'en 2016 ou 2018, le nombre d'échantillons qui devraient être testés sur une période de 12 mois peut être estimé à la même quantité que le nombre d'échantillons reçus en 2017. Si une flambée épidémique s'est produite en 2017 et si plus d'échantillons ont été reçus pour être testés en 2018 qu'en 2016, le nombre d'échantillons devant être testés sur une période de 12 mois peut être estimé à la même valeur que le nombre d'échantillons reçus pour être testés en 2018. D'autres approches peuvent être utilisées si une justification est fournie.

Nombre d'échantillons reçus pour les tests en 2017 qui ont été prélevés \leq 10 jours après le début de la maladie

156

Nombre d'échantillons reçus pour les tests en 2018 qui ont été prélevés \leq 10 jours après le début de la maladie

274

Actuellement, dépistage de la fièvre jaune par réaction en chaîne polymérase (PCR)?

Oui Non

- Dans l'affirmative, quel type de machine PCR est utilisée?

Oui (pas en routine, mais pour investiguer des cas suspects aigus). 7500 Fast d'Applied Biosystems

- Dans la négative, veuillez décrire les plans de démarrage des tests de dépistage de la fièvre jaune par PCR au cours des 12 prochains mois, y compris la description des tests de PCR déjà effectués pour d'autres virus

Nombre d'échantillons devant subir des tests PCR sur une période de 12 mois⁴

Les analyses relatives au dépistage de la FJ étaient réalisées en dehors du Congo à l'Institut National de la Recherche Biomédicale de la République Démocratique du Congo.

Ainsi, le Laboratoire National de Santé Publique n'était pas chargé du dépistage systématique de la fièvre jaune par PCR selon les critères de l'OMS.

A minima, nous nous appuyons sur le nombre 156 de 2017 (Cf. base de données).

Cependant, dans le cadre d'une surveillance sentinelle des accès fébriles, il est escompté de pouvoir tester un pourcentage de cas aigus obéissant aux critères de définition syndromique de la fièvre jaune. Notamment, les cas se révélant négatifs aux tests de diagnostic rapide du paludisme. Ainsi, le nombre issu de la base

⁴ S'il existe une capacité de test de dépistage de la fièvre jaune par PCR, le nombre d'échantillons qui devraient subir des tests PCR sur une période de 12 mois peut être estimé comme étant équivalent au plus grand nombre d'échantillons collectés \leq 10 jours après le début de la maladie et reçus pour des tests en une seule année au cours des trois années précédentes, en excluant les années où la fièvre jaune a éclaté. Par exemple, si aucune flambée épidémique n'a eu lieu en 2016, 2017 et 2018 et si davantage d'échantillons collectés \leq 10 jours après le début de la maladie ont été reçus pour être testés en 2017 qu'en 2016 ou 2018, le nombre de tests à effectuer sur une période de 12 mois peut être estimé à la même quantité que le nombre d'échantillons collectés \leq 10 jours après le début de la maladie et reçus en 2017. Si une flambée épidémique s'est produite en 2017 et si plus d'échantillons collectés \leq 10 jours après le début de la maladie ont été reçus pour être testés en 2018 qu'en 2016, le nombre d'échantillons devant être testés sur une période de 12 mois peut être estimé à la même valeur que le nombre d'échantillons collectés \leq 10 jours après le début de la maladie et reçus pour être testés en 2018. D'autres approches peuvent être utilisées si une justification est fournie.

de données pourra être augmenté des échantillons issus de la surveillance sentinelle.

2.2. Equipements

Votre laboratoire reçoit-il au moins 50 échantillons par année pour des tests de fièvre jaune et a-t-il besoin d'un **lecteur** de test immuno-enzymatique en phase solide (**ELISA**) pour les tests de fièvre jaune ? Non

Dans l'affirmative :

- Veuillez fournir des justifications, notamment en vous référant aux conclusions du rapport d'évaluation des capacités des laboratoires de la fièvre jaune financé par Gavi en 2018 ou aux évaluations des capacités des laboratoires de la fièvre jaune de l'Organisation mondiale de la santé.
- Veuillez fournir une description de la capacité d'installation, de fonctionnement et de maintenance du lecteur ELISA qui sera disponible à votre laboratoire.

Sur le plan démographique et sur le plan épidémiologique, la ville de Pointe-Noire et le département du Kouilou vont bénéficier de l'expansion des activités de l'antenne du LNSP installée à Pointe-Noire. Ceci se justifie pleinement par la fréquence élevée d'épidémies dans cette partie du pays y compris de l'épidémie de fièvre jaune de 2017 et celle de Chikungunya de 2019.

Dans le cadre du projet REDISSE IV qui sera financé par la Banque Mondiale, l'expansion opérationnelle et structurelle de l'antenne du LNSP à Pointe-Noire est prévue, y compris le recrutement de ressources humaines additionnelles, le renforcement des capacités en maintenance à travers la formation technique et l'acquisition d'équipements de maintenance. Il en sera de même pour le siège du LNSP à Brazzaville qui manque lui aussi de ressources humaines et d'équipements.

Votre laboratoire reçoit-il au moins 50 échantillons par année pour des tests de fièvre jaune et a-t-il besoin d'un **laveur ELISA** pour les tests de Fièvre Jaune? Non

Dans l'affirmative :

- Veuillez fournir des justifications, notamment en vous référant aux conclusions du rapport d'évaluation des capacités des laboratoires de la fièvre jaune financé par Gavi en 2018 ou aux évaluations des capacités des laboratoires de la fièvre jaune de l'Organisation mondiale de la santé.

Le laveur faisant partie de la chaîne ELISA, les observations ci-dessus sur le lecteur restent les mêmes.

- Veuillez fournir une description de la capacité d'installation, de fonctionnement et de maintenance du lecteur ELISA qui sera disponible à votre laboratoire.

Voir commentaire sur le lecteur ci-dessus

Votre laboratoire reçoit-il au moins 50 échantillons par an pour des tests de dépistage de la fièvre jaune prélevés au plus 10 jours après l'apparition de la maladie chez les patients et a-t-il besoin d'un équipement de **PCR pour des tests de dépistage de la fièvre jaune?**

Oui Non

Dans l'affirmative :

- Veuillez fournir des justifications, notamment en vous référant aux conclusions du rapport d'évaluation des capacités des laboratoires de la fièvre jaune financé par Gavi en 2018 ou aux évaluations des capacités des laboratoires de la fièvre jaune de l'Organisation mondiale de la santé.
- Veuillez fournir une description de la capacité d'installation, de fonctionnement et de maintenance du lecteur ELISA qui sera disponible à votre laboratoire.

L'infrastructure au LNSP actuelle, permet aisément l'installation dans de bonnes conditions d'un équipement ELISA. Il est toutefois nécessaire de contractualiser un prestataire de maintenance tant préventive que curative. Au quotidien, une « maintenance » sera réalisée par le personnel du laboratoire, en suivant de manière rigoureuse, le protocole basé sur les instructions d'utilisation de l'équipement par le fabricant.

Votre laboratoire a-t-il besoin d'une enceinte de biosécurité ?

Oui Non

Dans l'affirmative :

- Veuillez fournir des justifications, notamment en se référant aux conclusions du rapport d'évaluation des capacités des laboratoires de la fièvre jaune financé par Gavi en 2018 ou aux évaluations des capacités des laboratoires de la fièvre jaune de l'Organisation mondiale de la santé.
- Veuillez fournir une description de la capacité d'installation, de fonctionnement et de maintenance du

L'absence d'un poste de sécurité microbiologique de niveau 2 (PSM-2) expose les techniciens de laboratoire à un risque élevé de contamination. Le laboratoire de biologie moléculaire en dispose, cependant, le laboratoire de sérologie de la Fièvre Jaune n'en dispose pas. Ainsi, l'acquisition d'un PSM-2 est indispensable pour la conduite des analyses MAC-ELISA.

L'infrastructure au LNSP actuelle, permet aisément l'installation dans de bonnes conditions d'un équipement ELISA. La

lecteur ELISA qui sera disponible à votre laboratoire.

nécessité de contractualiser un service de maintenance tant préventive que curatif.

Au quotidien, une « maintenance » sera réalisée par le personnel du laboratoire, en suivant de manière rigoureuse, le protocole basé sur les instructions d'utilisation de l'équipement par le fabricant

2.3. Logistique

2.3.1. Livraison des achats

Quelle est l'adresse et, le cas échéant, les coordonnées géographiques du laboratoire national santé publique de référence pour la fièvre jaune qui est la destination finale des fournitures et équipements de laboratoire de la fièvre jaune ?

120 avenue du Général Charge de Gaulle,
BP 120, Brazzaville,
République du Congo

Quel est le port d'entrée le plus proche du laboratoire national santé publique de référence pour la fièvre jaune ?

Port Autonome de Pointe-Noire

En combien de chargements les fournitures nécessaires devraient-elles être réparties et pourquoi ?⁵

Il peut être envisagé de fractionner les livraisons en 03 phases dans l'année, compte tenu des difficultés actuelles de l'approvisionnement en électricité qui réduit significativement la capacité actuelle de stockage dans des conditions de réfrigération idoine. En effet, les réactifs seront conservés dans une petite portion du bâtiment qui bénéficie d'un dispositif spécial d'alimentation mixte par électricité publique et onduleurs puissants.

Afin de faciliter la livraison en temps voulu des fournitures, le personnel de laboratoire sera chargé de fournir une preuve de dédouanement et des autres autorisations d'importation avant de programmer une expédition avec la Division des approvisionnements de l'UNICEF. Quel est le plan du laboratoire pour obtenir le dédouanement nécessaire et les autres autorisations d'importation ?

Le laboratoire effectue les démarches selon les modalités suivantes :

- une déclaration préalable d'importation,
- une autorisation d'importation,
- un transitaire.

Alternativement, la représentation locale de l'UNICEF peut aussi les recevoir en lieu et place du LNSP.

⁵ Gavi financera un maximum de trois expéditions pour les fournitures utilisées dans le cadre des tests systématiques de dépistage de la fièvre jaune sur une période de 12 mois (des expéditions-supplémentaires sont possibles en réponse à des flambées épidémiques, si nécessaire). Dates, heures et autres détails précis à confirmer auprès de la Division des approvisionnements de l'UNICEF.

Veillez indiquer au moins un point de contact au laboratoire, avec le numéro de téléphone et l'adresse électronique. Si la demande est approuvée, l'UNICEF s'adressera à cette personne pour discuter de la livraison des fournitures.

Dr Cynthia NKOVA GOMA
Point Focal Surveillance Fièvre Jaune du Laboratoire National de Santé Publique
+242055263499 / +242068836490 nkouacynthia@yahoo.fr

2.3.2. Assistance technique en matière de logistique

Le personnel du laboratoire a-t-il besoin d'une formation en gestion des stocks ? Dans l'affirmative, veuillez donner plus de détails

Le laboratoire dispose de personnel recruté sur la base de diplômes génériques sans qualification particulières pour la gestion des stocks. Une formation dans ce sens nous paraît donc nécessaire.

2.4. Considérations stratégiques

2.4.1. Justification de la demande

Décrivez brièvement comment la capacité de diagnostic de la fièvre jaune s'inscrit dans le plan national d'élimination des épidémies de fièvre jaune.

Le plan national d'élimination des épidémies de fièvre jaune de la République du Congo prescrit au Laboratoire National de Santé Publique « d'améliorer ses capacités en matière de respect des normes qualités internationales adoptées par l'Organisation Mondiale de la Santé, en sécurisant ses approvisionnements en réactifs et consommables établir un réseau d'acheminement des échantillons. » Il est également demandé d'établir des relations avec les entreprises de transport pour l'emballage et l'expédition en toute sécurité des échantillons. Le pays a connu des épidémies de fièvre jaune qui ont abouti à des campagnes de vaccination dans certains districts sanitaires des départements de la Cuvette-Ouest et de Pointe-Noire. Cependant, la très large majorité de la population n'a pas bénéficié de l'immunisation au cours des campagnes du programme élargi de vaccination, et n'a pas été bénéficiaire des campagnes de vaccination associées à la riposte à une épidémie. Ainsi, la République du Congo reste très vulnérable à une épidémie de Fièvre Jaune d'une manière générale. Le Laboratoire National de Santé Publique tient donc à développer un laboratoire de référence national pour la fièvre et les arbovirus tel que prescrit par le plan national d'élimination des épidémies de fièvre jaune, à travers le renforcement de ses capacités pour la détection des cas par le protocole MAC-ELISA du CDC et par la détection des génomes du virus responsable de la Fièvre Jaune par diverses techniques de biologie moléculaire qui sont déjà disponibles (*PCR en temps réel, Next Generation Sequencing, etc.*). En conformité avec l'approche une santé, le plan national d'élimination des épidémies de fièvre jaune préconise également la surveillance de la densité entomologique des *Aedes sp.*, à laquelle nous associerons l'investigation du portage viral au niveau de ces vecteurs de la Fièvre Jaune, en cas d'épidémie afin de mieux orienter le plan de riposte.

2.4.2. Viabilité financière et budgétisation du laboratoire de la fièvre jaune

Une exigence de partage des coûts sera éventuellement introduite pour les **matériaux de la fièvre jaune. Cette participation aux coûts ne prendra pas effet avant la fin de 2020 au moins. Vous recevrez plus d'informations de votre haut responsable pays de Gavi au fur et à mesure qu'elles seront disponibles. **

Quel est le budget de l'année en cours et, s'il est disponible, le budget national de l'année prochaine pour les besoins en capacité des laboratoires de la fièvre jaune, y compris les fournitures et l'équipement de laboratoire de la fièvre jaune ?

Le Laboratoire National de Santé Publique disposera d'un budget prévisionnel global de 2 872 727 US Dollars. Une ligne de 54 545 US Dollars est prévue pour la confirmation précoce des cas de Fièvre Jaune, y compris l'investigation du portage viral des vecteurs potentiels. Cependant, la crise financière qui frappe la République du Congo a permis une exécution budgétaire inférieure à 50% pour l'année 2019. Ce faible taux de réalisation ne nous a pas permis d'acquérir les réactifs et consommables en quantité suffisante pour couvrir nos besoins tout au long de l'année 2019. Ainsi, malgré un recouvrement économique en cours, il n'est pas certain que l'exécution budgétaire en 2020 permette de satisfaire le montant annoncé ci-dessus. Nous n'avons pas prévu d'acquisition d'équipement nouveau en 2020, sur la base du budget alloué par le Gouvernement pour notre établissement en 2020.

2.4.3. Évolution prévue de la capacité du laboratoire de la fièvre jaune

Outre l'accès aux réactifs, aux fournitures et à l'équipement de diagnostic de la fièvre jaune, le laboratoire s'attend-il à ce que sa capacité de dépistage de la fièvre jaune évolue au cours des deux prochaines années, par exemple en ce qui concerne du personnel supplémentaire, la formation, de nouvelles installations, etc. ? Dans l'affirmative, comment ?

Il est important de rappeler que les analyses de la fièvre Jaune ne se font plus routinièrement au Laboratoire National de Santé Publique depuis 2012, puisque les échantillons sont directement envoyés à l'Organisation Mondiale de la Santé, qui les envoie pour analyses à Kinshasa et à Dakar. Toutefois, les ressources humaines et techniques qui sont affectées à la surveillance de la rougeole et de la rubéole sont aptes à étendre leurs activités pour la détection sérologique des cas de Fièvre Jaune. De plus, des investigations de mortalité suspecte par PCR en temps réel (Kits Altona) ont déjà été réalisées au sein du Laboratoire National de Santé Publique.

Récemment, la capacité d'un personnel formé dans le cadre du renforcement des capacités des laboratoires dans le diagnostic sérologique et moléculaire de la Fièvre Jaune (Institut Pasteur de Dakar, Sénégal, Juillet 2019) a permis à notre institution d'obtenir des notes très satisfaisante pour la sérologie et la biologie moléculaire. Cependant, la surveillance de la Fièvre Jaune devra se réaliser

Contacts

Veuillez identifier la personne à contacter au cas où Gavi aurait besoin de plus d'informations concernant la demande.

Nom	Fonction	Numéro de téléphone	E-mail	Organisation :
MOMBOULI Jean-Vivien	Directeur Général	+242053022525	momboulijv@gmail.com	LNSP

Observations

Veillez nous faire part de vos commentaires sur cette demande

Néant

Formulaire de signature du gouvernement


Le gouvernement de (pays) souhaite étendre le partenariat existant avec Gavi pour l'amélioration du programme de vaccination du pays, et demande spécifiquement par la présente le soutien de Gavi pour le diagnostic de la fièvre jaune (c'est-à-dire des réactifs, des fournitures et de l'équipement de laboratoire), comme indiqué dans le présent formulaire de demande.

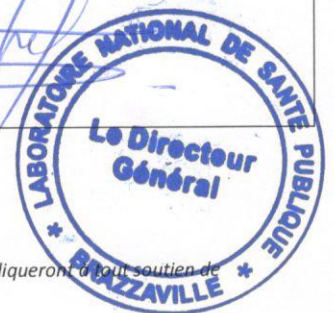
Le gouvernement de (pays) s'engage à poursuivre le développement des services nationaux de vaccination, notamment les tests de laboratoire qui aident à orienter les services de vaccination, sur une base durable, conformément aux plans stratégiques nationaux de santé et de vaccination. Le Gouvernement demande à Gavi et à ses partenaires d'apporter une assistance financière et technique pour soutenir la vaccination des enfants telle qu'elle est présentée dans la présente demande de soutien.

Veillez noter que Gavi n'examinera pas cette demande sans les signatures du Ministre de la santé, du Directeur du laboratoire national de la fièvre jaune et du Directeur des finances du Ministère de la santé (ou des Autorités déléguées).

Nous, soussignés, affirmons que les objectifs et les activités énoncés dans la présente demande sont pleinement conformes aux plans stratégiques nationaux en matière de santé et de vaccination (ou à leurs équivalents) et que les fonds destinés à l'achat de réactifs, de fournitures et d'équipements de laboratoire de la fièvre jaune seront inclus dans les futurs budgets annuels du Ministère de la santé, y compris les fonds destinés au cofinancement des futurs achats de fournitures financés par Gavi, une fois que les détails des besoins de cofinancement seront disponibles.

Nous soussignés affirmons en outre que les termes et conditions de l'accord-cadre de partenariat entre Gavi et le pays restent pleinement en vigueur et s'appliqueront à tout soutien de Gavi apporté dans le cadre de la présente demande⁶.

Ministre de la Santé (ou son représentant autorisé)	Directeur du laboratoire national de la fièvre jaune (ou autorité déléguée)
Nom : Florent BALANDAMIO (Directeur de Cabinet du Ministre en charge de la santé).	Nom : Jean-Vivien MOMBOULI (Directeur Général)
Date <i>22 janvier 2020</i>	Date <i>22 janvier 2020</i>
Signature : 	Signature : 



Si le pays n'a pas encore signé d'accord-cadre de partenariat, les termes et conditions de la présente demande s'appliqueront à tout soutien de Gavi apporté dans le cadre de la présente demande.

Signature du Ministre de la Santé (ou de l'Autorité déléguée)	Ministre des Finances (ou son représentant autorisé) (facultatif)
Nom : Florent BALANDAMIO (Directeur de Cabinet du Ministre en charge de la santé).	Nom : Henri LOUNDOU (Directeur de Cabinet du Ministre en charge des Finances).
Date <i>22 janvier 2020</i>	Date <i>22 janvier 2020</i>
Signature : 	Signature : 

